

A Bricquebec-en-Cotentin, le 10 mars 2025

**A l'attention des  
Conseillers municipaux**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui aura lieu

**le mercredi 19 mars 2025 à 18h00**

**Salle du Conseil - Mairie de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN**

**Ordre du jour :**

1.	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 29 janvier 2025	<b>Annexe 01</b>
2.	Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025	<b>Annexe 02</b>
3.	SDEM50 - Construction de 10 logements sociaux rue de la Chasse à eau par la SA HLM DU COTENTIN - Extension du réseau d'éclairage public - APS 082080	
4.	Vente partielle du chemin rural non reconnu dénommé « Pont aux Anes »	
5.	Vente partielle du chemin rural non reconnu dénommé « Chasse Férué »	
6.	Vente du chemin rural non reconnu dénommé « Hameau Bourdet »	
7.	Classement dans la voirie communale d'une voie ouverte à la circulation publique, classée dans le domaine privé de la commune suite à transfert de propriété - Voie et espaces communs du Lotissement les Cerisiers cadastrés section G n°1514 - 1515 - 1522	<b>Annexe 03</b>
8.	Cession du bien immobilier désigné Presbytère et ses dépendances sis 1317 Route de la Fraserie - Commune déléguée de Saint Martin le Hébert, cadastré préfixe 520 section B n°96 - 94 - 97	
9.	Signature d'une convention avec la SCI DU COTENTIN pour abandon de servitude de passage enterré de réseau gaz grevant la parcelle cadastrée section AK n°488 au profit de la parcelle cadastrée section AK n°487	
10.	Cession de l'ensemble immobilier sis 263 Route de la Trappe - Commune déléguée de Bricquebec, cadastré section AK n°488p	<b>Annexe 04</b>

11.	Demandes de subventions au titre des « Amendes de police » 2025 - Travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public	
12.	Rénovation de la piste d'athlétisme - Demandes de subventions	
13.	Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	
14.	Information diverse	

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Denis LEFER.



Le conseil municipal ne délibère valablement  
que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

D'autre part, en cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un conseiller municipal de votre choix pour vous remplacer et voter en votre nom.

Un élu ne peut recevoir **qu'un seul pouvoir** par séance).

Formulaire-type disponible sur simple demande au secrétariat général